

Près d'une infirmière hospitalière sur deux a quitté l'hôpital ou changé de métier après dix ans de carrière

ÉTUDES ET RÉSULTATS | N° 1277 | Paru le 24/08/2023

Pierre Pora (DREES)

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une étude sur les trajectoires professionnelles des infirmières hospitalières entrées dans la profession entre 1989 et 2019. Ces parcours sont analysés à partir des données administratives du Panel tous actifs produit par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Cette étude s'attache à décrire la part des infirmières hospitalières qui occupent toujours ce métier au fur et à mesure de leur carrière et si elles exercent cet emploi à l'hôpital, en tant que salariée d'un autre secteur ou en libéral. L'effet de la maternité sur le volume de travail salarié et sur les sorties de l'emploi salarié est aussi décrit.

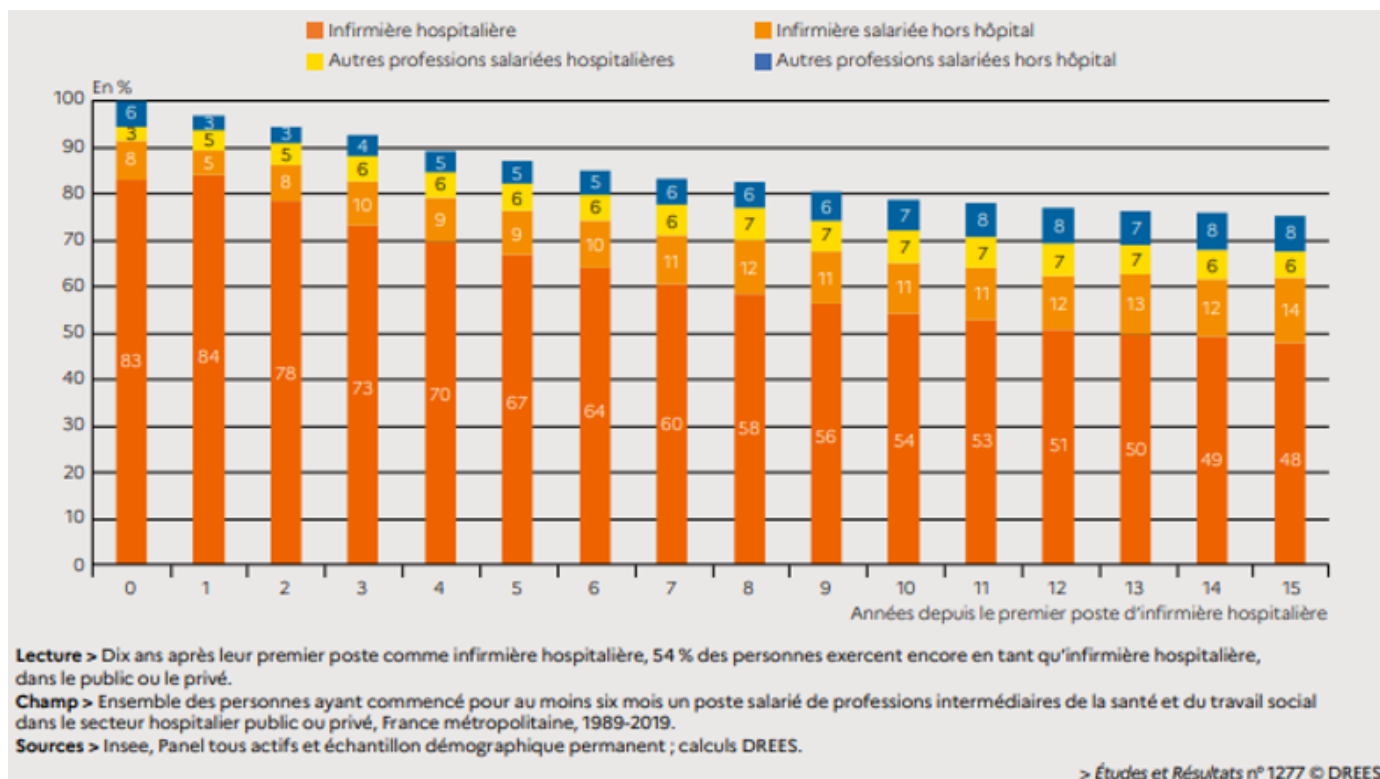
Les données exploitées dans cette étude sont issues du Panel tous actifs, réalisé par l'Insee, appariées aux données issues de l'Échantillon démographique permanent (EDP). Le Panel tous actifs permet de suivre l'emploi salarié depuis 1988 et l'emploi indépendant depuis 2006. Il informe chaque année sur les revenus professionnels d'un individu, caractérise les emplois occupés, notamment en termes de profession et de volume de travail, l'entreprise employeuse ou l'activité du non-salarié (secteur, localisation, statut juridique, etc.). L'EDP informe sur la vie familiale des salariés, notamment la naissance d'enfants.

Plus d'une infirmière hospitalière sur cinq quitte l'emploi salarié après dix ans de carrière

Les personnes entrées dans la profession d'infirmière entre 1989 et 2019 sont de moins en moins nombreuses à occuper, au cours des années, un emploi salarié, hospitalier ou non. Au bout de cinq ans de carrière, elles ne sont plus que 87 % à occuper un emploi salarié. Le pourcentage descend à 79 % au bout de dix années.

Deux tiers des infirmières hospitalières sont toujours infirmières salariées après dix ans de carrière. Sur la période considérée (1989-2019), sur les 79 % de personnes qui ont encore un emploi salarié dix ans après leur premier poste d'infirmière hospitalière, 54 % exercent toujours cette profession à l'hôpital, 11 % sont toujours infirmières salariées mais pour un autre type d'employeur (par exemple un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes [Ehpad], une administration publique ou en intérim), 7 % ont changé de métier mais sont restées dans le secteur hospitalier (par exemple dans un emploi administratif) et 7 % ont changé de profession et de secteur (graphique).

Graphique - Décomposition de l'emploi salarié par année depuis le premier poste d'infirmière hospitalière



Une infirmière hospitalière sur dix a quitté son emploi salarié pour un exercice libéral exclusif après 10 ans de carrière

Dix ans après leur début comme infirmière hospitalière, 17 % d'entre elles ont un emploi indépendant, en tant qu'infirmière ou en exerçant une autre profession. L'emploi indépendant est cumulé à un emploi salarié pour 4 % d'entre elles. Après dix ans, 10 % des infirmières hospitalières exercent en tant qu'infirmière libérale à titre exclusif, et 2 % à titre mixte. Ces pourcentages sont nettement supérieurs à ce que l'on observe dans d'autres professions, où l'emploi indépendant est nettement plus rare : au bout de dix ans de carrière, 3 % des effectifs salariés occupent exclusivement un emploi indépendant d'une autre profession et 2 % en même temps qu'un emploi salarié. Le passage des infirmières de l'emploi salarié vers l'exercice libéral est possible sous réserve qu'elles aient exercé pendant deux ans comme infirmière salariée dans une structure de soins généraux (hôpitaux, cliniques, Ehpad et centres de santé) ou pendant six mois en tant que remplaçante d'une infirmière libérale.

Devenir mère n'explique pas les sorties de l'emploi salarié mais réduit le volume de travail salarié

Après la naissance du premier enfant, le taux d'emploi salarié reste stable. Ainsi, le fait de devenir mère ne conduit pas les femmes qui ont occupé un poste d'infirmière hospitalière à se retirer de l'emploi salarié. En revanche, devenir mère conduit les femmes qui ont exercé la profession d'infirmière hospitalière à diminuer leur volume de travail salarié. La naissance du premier enfant entraîne en moyenne une diminution de 0,14 emploi équivalent temps plein (EQTP) du volume de travail salarié cinq ans après la naissance et de 0,22 EQTP dix ans après.

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0 (<https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>)